



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diagnostiqueurs immobiliers

Question écrite n° 100678

Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable à propos des modalités de certification pour les diagnostiqueurs immobiliers. En effet, l'établissement d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) réglementaire est encadré et doit être réalisé par un professionnel satisfaisant à un certain nombre de critères de compétences. Des organismes de certification de personnes sont chargés de vérifier les compétences des candidats à la certification, sous le contrôle du comité français d'accréditation (COFRAC), qui est garant de leur indépendance et de leur impartialité. Chaque diagnostiqueur est ainsi soumis à une obligation de certification tous les 5 ans. Si cette obligation part de l'intention louable de faire monter en compétence les diagnostiqueurs, les examens de certification sont davantage ressentis comme des couperets par les professionnels sans que cela n'améliore la qualité du travail fourni au client. Pire, l'inquiétude créée par cet « examen sanction » devrait conduire dans les prochaines années à de nombreuses cessations d'activités qui pénaliseront les clients qui doivent faire réaliser ces diagnostics mais ne le pourront faute de professionnels certifiés. C'est dans cet esprit qu'une réflexion avec les professionnels, en lien avec le ministère de l'économie, avait été lancée pour proposer comme alternative à cet examen un processus de formation continue obligatoire. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte reprendre les discussions engagées autour de ce dispositif qui permettrait une véritable montée en compétence profitable à tous.

Texte de la réponse

Suite à de nombreux retours, dont les services du ministère du logement et de l'habitat durable ont pris bonne note, des travaux de réflexion autour de la profession des diagnostiqueurs immobiliers, notamment les sujets soulevés à propos de la certification, des examens de renouvellements et des formations sont en cours. Des membres de la profession des diagnostiqueurs immobiliers sont associés à ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100678

Rubrique : Professions immobilières

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Logement et habitat durable

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 février 2017

Question publiée au JO le : [15 novembre 2016](#), page 9351

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2801